



27/06/2017

COMMUNE DE MONTCHABOUD
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sur convocation à la date du 26/06/2017 de Mme le Maire, dans les locaux de la Mairie.

Présences :

Mme Pascale MICHALLET, M. Alain RET, Mme Fabienne GAGNAIRE, M. Guy SOTO, Mme Chantal MATHIEU, M. Marc ORTIZ, Mme Magdeleine FASOLA.

En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Excusés : M. Roland CHABERT, M. Jean-François ARMAND, M. Jack BALLESTEROS.

Secrétaire de séance : M. Marc ORTIZ

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Magdeleine FASOLA, à 19.00 h.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1°) Convention de dématérialisation entre le CDG38 et la commune,
2°) Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets,
3°) Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (ADS).

4°) Divers Commune

5°) Divers Métropole

6°) Divers

DATES DE REUNIONS

Rappel :

► Prochain conseil municipal : lundi 11 septembre 2017 à 19 heures en Mairie.

Je vous informe que :

► Une réunion concernant la fibre est organisée le mercredi 05 juillet à 17 h. en mairie le Département et la Société INFRA BUILD (Concepteur et réalisateur) et la Société COUAGE (Maître d'œuvre).

► Réunion cette semaine concernant la voirie avec la technicienne de la Métropole

► *L'épareuse est-elle passée ?*

La campagne de débroussaillage du printemps 2017 débutera pour notre commune dans la semaine 25 (semaine du 19 juin 2017).

► Réunion du Syndicat du collège ce jeudi.

► Conseil Métropolitain vendredi 30/06 (après-midi).

Date de l'élection sénatoriale qui a lieu le dimanche 24 septembre 2017

Le conseil municipal est convoqué le vendredi 30 juin à 8 heures en mairie pour désigner le délégué et les 3 suppléants.

Un petit mot sur le rôle du sénateur :

Comment il est élu :

Au suffrage universel indirect donc il n'est pas élu directement par les français mais par environ 150 000 « Grands électeurs » élus par l'ensemble des citoyens.

Ce sont les maires, les conseillers municipaux, départementaux et les députés.

Nombre de sénateurs : 348 (Loi du 24 février 1875)

Pour un mandat de 6 ans, le sénat est renouvelé par moitié, tous les 3 ans.

Le sénateur participe au travail législatif (les projets et propositions de loi, les traités et les conventions internationales, en particulier tout ce qui touche les collectivités territoriales)

Deuxième rôle important : Le contrôle du gouvernement (2^{ème} mission du sénat), le sénat est la chambre haute du parlement français.

Les indemnités :

Son indemnité parlementaire de base est de : 5 500€ + indemnité de résidence : 165€ + indemnité de fonction : 1 420€.

La réserve parlementaire est de 50 millions d'euros dans laquelle le sénateur peut piocher en fonction des projets pour son territoire.

Il voyage gratuitement en 1^{ère} classe (droit à 40 AR de leur résidence à Paris) + prime informatique qui permettent de rembourser l'achat d'équipement jusqu'à 5000 euros (sur 3 ans).

En date d'aujourd'hui la liste des sénateurs sortants ainsi que ceux qui se présentent :

Les sénateurs sortants :

Annie DAVID PC

Jacques CHIRON PS

André VALLINI PS

Bernard SAUGEY UMP - LR

Michel SAVIN UMP - LR

Dépôt non définitif de liste pour 2017 :

André VALLINI PS

Jacques CHIRON PS

Michel SAVIN - LR

1 - Point d'information soumis au vote

1 - Délibérations :

1°) Convention de dématérialisation entre le CDG38 et la commune :

Le Centre de Gestion de l'Isère propose un accompagnement, une assistance dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation de certains documents administratifs.

Le contrôle légal des actes budgétaires, la dématérialisation de la comptabilité publique :

Signature et accord avec le comptable public et le Président de la Chambre régionale des comptes

Vote du conseil : Pour à l'unanimité.

2°) Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets :

Par délibération en date du 8 juillet 2011, Grenoble Alpes-Métropole a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour le financement de la collecte et du traitement des déchets des professionnels privés et publics du territoire. (durée : 4 ans)

Redevance applicable à partir du 1^{er} octobre 2017. Pour toutes évolutions à la hausse ou à la baisse, une réévaluation sera faite et donnera lieu à un avenant. Le montant de la redevance spécial sera recalculé sur la base des nouveaux volumes collectés.

Du 07/11/2014 au 18/12/2015 = 98,28 euros pour une année pleine

Vote du conseil : Pour à l'unanimité.

3°) Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (ADS) :

Convention qui sert à définir les conditions dans lesquelles la commune confie à la Métropole l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés par le maire au nom de la commune. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2017.

La Métropole assure l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes suivants :
PC maisons individuelles, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, autorisation de travaux, déclarations préalables complexes, demandes de modification de prorogation de transfert de toutes ces décisions.

La commune assure l'instruction des déclarations préalables,
Toutes les demandes de permis et déclarations sont déposées en mairie, la commune reste le guichet unique et assure l'accueil du public.

Le coût pour chaque acte est :

- 660 euros pour un permis d'aménager
- 550 euros pour un permis de construire hors maison individuelle et permis valant division
- 385 euros pour un permis de construire pour une maison individuelle ou permis de démolir
- 275 euros pour une déclaration préalable ou une autorisation de travaux
- 220 euros pour les certificats d'urbanisme

La commune décide également de recourir au service métropolitain pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et approuve la convention de prestations de services correspondante.

Vote du conseil : Pour à l'unanimité.

2 - Point d'information non soumis au vote

1°) DIVERS COMMUNE :

a) Concernant les travaux de rénovation de la mairie :

La Société BOUILLET doit terminer les travaux de la toiture et des petits points supplémentaires en fin de semaine.

Rappel du coût : 16 395,62 euros HT - 19 674,74 euros TTC.

b) A partir de début juillet, début des travaux de la salle polyvalente devant durer une quinzaine de jours. La société qui intervient est PATRUNO.

Pour un coût : 12 322,20 euros HT - 14 786,64 euros TTC.

[Mme le maire souhaite une révision, pour le mois de septembre, du règlement de la salle polyvalente.](#)

c) Nous avons reçu la fiche de notification de la dotation forfaitaire des communes pour l'année 2017 :

Rappel pour notre dotation forfaitaire de 2016 : 30 481 euros

Pour 2017 : 27 373 euros (baisse de + de 10%).

2°) DIVERS METROPOLE :

a) Séances de découvertes sportives sur le site du Bois Français :

Nous avons 10 séances gratuites attribuées à notre commune du 20 mai au 03 septembre 2017.

(Proposition qui sera inscrite dans le petit bulletin).

b) Projet métropolitain 2030 :

Le projet en est à la phase 2 - Synthèse des sujets d'intérêt métropolitains - Plusieurs thèmes ont été soulevés. Le travail se fait sous forme de groupes composés de conseillers communautaires sur :

La gouvernance, la coopération avec les territoires voisins, la transition industrielle, la santé, l'économie, l'éducation, le développement avec les inégalités.

En décembre 2017, une restitution de tout ce qui a été récolté constituera le projet qui doit courir jusqu'en 2030.

c) Mobilités :

1) Le petit livret concernant les nouvelles dessertes scolaires à partir du lundi 4 septembre 2017.

Les fiches d'horaires seront faites pour le mois d'août.

RAPPEL :

Dans la COMMISSION RESEAU : Le déploiement du schéma multimodal de mobilité du territoire Grand Sud :

Pour notre commune nous allons pouvoir bénéficier de la ligne qui est créée, la ligne FLEXO 70 (Montchaboud, Vizille, Jarrie, Champ sur Drac) avec une offre de 12 courses régulières et 4 courses sur réservation (TSR) en période scolaire. Cette ligne remplacera la desserte des établissements scolaires pour notre commune qui est assurée par la VIZ09 et la FLEXO 65.

Cette ligne remplacera le service scolaire interne à Vizille assuré par le VIZIBUS dans le cadre du contrat DSP SEMITAG. Cette nouvelle ligne 70 sera exploitée pour un montant de 240 000 euros/an.

Rapport du délégataire SEMITAG sur l'activité 2016 - Le bilan annuel du service de transport urbain dans le cadre de la Commission SMTC.

3 - Divers

a) PREFECTURE : Plan départemental de gestion d'une canicule en Isère pour 2017 :

Du 1^{er} juin au 31 août 2017 - 4 niveaux d'alerte :

Niveau 1 : Veille saisonnière

Niveau 2 : Avertissement « chaleur »

Niveau 3 : Alerte « canicule » il est déclenché par le Préfet en lien avec l'Agence de santé régionale (34° le jour et ne descendant pas en dessous de 19° la nuit)

Niveau 4 : mobilisation maximale - déclenché par le 1^{er} Ministre vigilance rouge (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres...)

Protection de la population de personnes âgées, personnes handicapées.

b) Menace terroriste - rappel des instructions de vigilance :

Demande aux maires et présidents de communautés de la part du Préfet de sécuriser les lieux de regroupement.

Vigilance à apporter aussi aux regroupements sportifs et de jeunesse.

c) Courrier de demande de vote de motion pour le maintien de la CPAM à Vizille (lecture du courrier et de la copie de la motion de la commune de Vizille).

Un courrier sous forme de motion sera fait avec l'approbation des membres du conseil.

d) Etude pour l'extension et l'actualisation du système d'AQUAPOLE :

Toutes les communes sont reliées à AQUAPOLE, des travaux ont été faits dans certaines communes suite à des points de réseaux mal installés.

Un travail est fait actuellement concernant les eaux pluviales (dossier joint).

e) Les pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise :

Nouveaux tarifs 2017 (documentation jointe).

f) La Mission Locale :

Nous avons eu la visite à notre inauguration de monsieur le Président de la Mission Locale Alpes Sud Isère :

Roland MASTRORILLO (dossier joint de la dernière Assemblée Générale).

g) Demande de la part d'un habitant auprès de conseillers :

- faire un spectacle de musique dans la commune.

Réponse de la part du maire : Cette proposition est à soumettre au groupe de la Maison pour tous, si ce spectacle rentre dans leur programme de cet automne prévu pour la commune.

Notre réunion avant les vacances s'achève autour d'un verre en bonne convivialité.